

Malgré un bilan optimiste des chefs d'établissement, les directeurs de centre d'information et d'orientation (CIO) ne constatent une mise en œuvre effective de l'éducation à l'orientation que dans 55 % des collèges et 37 % des lycées. La mise en œuvre de l'éducation à l'orientation se heurterait à la difficulté de concevoir une politique globale en la matière, au sein des établissements. Les incitations fréquentes que reçoivent les collèges et lycées de la part des académies, départements, et bassins/districts, et les aides fournies, notamment par les bassins/districts, devraient peut-être viser plus précisément à réduire ces difficultés. En effet, quand des initiatives en faveur de l'éducation à l'orientation sont prises en amont et que les établissements s'impliquent réellement, les effets positifs sur les choix des élèves sont perceptibles.

Les politiques en faveur de l'éducation à l'orientation en collège et lycée général et technologique

A la suite d'une étude menée en 1999, qui avait fait apparaître que l'éducation à l'orientation tenait une place variable tant dans les projets d'établissement que dans l'implication des acteurs (enseignants, conseillers d'orientation psychologues, documentalistes...), et dans le cadre d'un projet de relance des circulaires de juillet et de septembre 1996, la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) a demandé, pour la mission de l'orientation, à la Direction de la programmation et du développement (DPD), une enquête sur les politiques d'aide et d'incitation à la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation dans les collèges et lycées.

Les objectifs de cette étude sont d'établir un panorama des politiques d'aide et d'incitation à l'éducation à l'orientation en direction des collèges et lycées aux niveaux des académies, des départements et des bassins/districts, de mettre en regard les aides et incitations dont bénéficient ou non les établissements et l'implication de ces derniers dans ce domaine et d'analyser les conséquences de l'éducation à l'orientation sur l'orientation effective des élèves (les décisions des conseils de classe, les flux d'élèves vers les différentes sections...).

Dans ces perspectives, quatre types d'acteurs ont été interrogés en mai 2001 :

– au niveau académique, tous les chefs des services académiques d'information et d'orientation (CSAIO) ;

– au niveau départemental, tous les inspecteurs de l'Éducation nationale pour l'information et l'orientation (IEN-IO) ;

– au niveau du bassin/district, tous les directeurs de centre d'information et d'orientation (CIO) ;

– au niveau des établissements, 400 principaux et 400 proviseurs, respectivement représentatifs de l'ensemble des collèges ou des lycées généraux et technologiques publics de France métropolitaine.

LE CONSTAT EST MITIGÉ

Les collèges et lycées déclarent mener une politique active d'éducation à l'orientation

– *Un réel pilotage est souvent pratiqué*

83 % des collèges et 81 % des lycées déclarent avoir formalisé un programme pour l'éducation à l'orientation dans le cadre de leur projet d'établissement. Ce programme s'intègre, dans 61 % des collèges et 46 % des lycées, dans une progression souvent pluriannuelle ou, plus rarement, annuelle, 16 % des collèges et 21 % des lycées seulement ne se souciant pas de progression.

37 % des collèges et 39 % des lycées ont également mis en place un groupe de pilotage de l'orientation et 44 % des collèges et 55 % des lycées utilisent des indicateurs de pilotage.

Deux tiers des établissements ont présenté un bilan de l'éducation à l'orientation lors du bilan pédagogique annuel de l'année précédente.

TABLEAU I – Les objectifs prioritaires de l'éducation à l'orientation

Pour chaque niveau concernant votre établissement, quel est l'objectif prioritaire des axes opérationnels du projet concernant l'éducation à l'orientation ? (en %)	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{de}	1 ^{ère}	Term.
Une meilleure connaissance de l'environnement économique et social, et des activités professionnelles	10	23	51	42	22	28	35
Une meilleure connaissance des systèmes de formation	2	7	32	75	48	41	59
Une meilleure connaissance de soi	40	49	33	26	47	14	11
Pas de hiérarchie entre ces objectifs	13	13	10	14	20	20	17
Total réponses objectifs (les trois premières lignes)	52	79	116	143	117	83	105

Base : 329 principaux et 277 proviseurs.

Lecture : 10 % des principaux ont déclaré qu'en sixième, l'objectif prioritaire de l'éducation à l'orientation était une meilleure connaissance de l'environnement économique et social. La dernière ligne est la somme des trois premières.

De plus, on peut constater que parmi les trois objectifs assignés à l'éducation à l'orientation, certains sont plus particulièrement prioritaires à tel ou tel niveau. C'est ainsi que principaux et proviseurs déclarent que deux objectifs (apporter aux élèves une meilleure connaissance de l'environnement économique et social et une meilleure connaissance des systèmes de formation) sont de plus en plus prioritaires dans les projets de mise en œuvre de l'éducation à l'orientation au fur et à mesure que l'on approche des classes de troisième et de terminale, c'est-à-dire des paliers d'orientation où les élèves doivent formuler des choix (*tableau I*). En effet, si 2 % des principaux déclarent qu'une meilleure connaissance des systèmes de formation est prioritaire en sixième, ils sont 75 % à tenir le même propos en troisième. Le même objectif est, certes, primordial en seconde pour 48 % des proviseurs mais pour 59 % d'entre eux en terminale. *A contrario*, une meilleure connaissance de soi par les élèves – qui est un objectif nouveau de l'éducation à l'orientation – prédomine tout particulièrement en sixième (40 %) et en cinquième (49 %), à un moment de la scolarité où, éloigné de l'obligation de choisir, l'élève peut se doter de moyens de réussite.

– *Des moyens divers sont consacrés à l'éducation à l'orientation*

On consacre des heures de vie de classe à la mise en place de l'éducation à l'orientation, surtout en troisième, seconde et terminale, mais aussi à des niveaux habituellement moins concernés (première, cinquième et sixième), des permanences des conseillers d'orientation psychologues (un jour en moyenne par semaine en collège et 1,4 jour en lycée), des crédits (crédits d'enseignement ou de fonctionnement) dans 89 % des collèges et 81 % des lycées, une part des crédits du centre de documentation et d'information (CDI) dans 66 % des collèges et 74 % des lycées,

TABLEAU II – La mise en œuvre de l'éducation à l'orientation

Dans combien de collèges (de lycées) percevez-vous une mise en œuvre effective de l'éducation à l'orientation ? (en %)	Collèges	LEGT	Collèges + LEGT
Dans aucun	4	36	4
Dans moins d'un quart	14	4	19
Dans un quart à la moitié	24	12	26
Dans la moitié à trois quarts	19	16	14
Dans trois quarts à la totalité	32	23	26
NR	7	11	12
Total	100	100	100
<i>Pourcentage moyen</i>	55	37	52

Base : 368 directeurs de CIO.

Lecture : 4 % des directeurs de CIO déclarent qu'ils n'ont constaté une mise en œuvre effective de l'éducation à l'orientation dans aucun collège, et 14 % dans moins d'un quart d'entre eux. Au total, dans 55 % des collèges, les directeurs de CIO ont constaté une mise en œuvre effective.

une part de la dotation horaire globale pour respectivement 23 % et 12 % d'entre eux ou d'autres crédits, dans 47 % des collèges et 38 % des lycées.

75 % des collèges et 85 % des lycées disposent d'un lieu de rencontre assigné notamment à l'éducation à l'orientation, pour laquelle des réunions de concertation sont organisées dans près de 70 % des établissements.

– *Des actions sont fréquemment menées*

Au sein des établissements, des entretiens individuels des élèves avec le conseiller d'orientation psychologue (COP), des séances collectives et des interventions d'enseignants sont les actions les plus fréquemment menées. D'autres peuvent se dérouler dans le cadre de partenariats (avec les entreprises, les collectivités territoriales ou autre...) ou hors de l'établissement (visites d'autres établissements, de salons, de CIO...). Des actions d'information et de suivi des élèves sont également conduites au moment du passage d'un niveau ou d'un cycle à l'autre, tout particulièrement à l'entrée au collège, au lycée, à l'université. Par ailleurs, les nouveaux bulletins scolaires donnent aux enseignants la possibilité de formuler des conseils dans leurs commentaires, ce qui permet aux élèves de progresser dans la connaissance d'eux-mêmes.

Pourtant, l'éducation à l'orientation rencontre de nombreux freins

Selon les directeurs de CIO, la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation n'est effective que dans 55 % des collèges et 37 % des lycées (*tableau II*). De plus, si 25 % des directeurs de CIO, qui ont dans leur secteur des établissements en ZEP, constatent des effets de la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation plus marqués dans ces établissements qu'ailleurs, 57 % ne font pas ce constat.

– *Des difficultés organisationnelles dans les CIO*

53 % des directeurs de CIO font état de leurs difficultés à développer une politique globale d'éducation à l'orientation. D'autres, 41 %, évoquent des divergences sur les approches de l'orientation (éducative, psychologique, etc.), des carences en formation (20 %) et la difficulté de travailler en équipe au sein du CIO (19 %). De plus, nombre d'entre eux (65 %) souhaiteraient recevoir une plus forte incitation dans ce domaine.

Les freins, en revanche, ne semblent pas être d'ordre matériel. Très peu de directeurs se plaignent du manque d'outils pédagogiques (7 %) ou d'information (2 %). 32 % d'entre eux évoquent l'insuffisance

TABLEAU III – Les freins à l'éducation à l'orientation

Existe-t-il des freins à l'éducation à l'orientation dans votre établissement ? (en %)	Collèges	Lycées
Des enseignants privilégient les programmes strictement disciplinaires	62	72
Difficulté d'insertion dans l'emploi du temps	60	57
Difficulté de travailler en équipe	49	40
Manque d'information, de formation, d'outils pédagogiques	23	12
Des équipes n'adhèrent pas à un projet d'éducation à l'orientation	18	17
Autres choix de priorités	5	7
Autre	4	6

Base : 329 principaux et 277 proviseurs.

du budget de fonctionnement, frein communément dénoncé pour tout type d'action.

– *Des difficultés à développer une politique globale d'éducation à l'orientation dans les établissements*

Les directeurs de CIO sont nombreux à situer dans les établissements eux-mêmes, les freins à la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation. 73 % des 368 directeurs de CIO interrogés considèrent que les freins principaux proviendraient de la difficulté à développer une politique globale d'éducation à l'orientation.

S'ils évoquent des contraintes diverses, carence d'informations dans les établissements (17 %), insuffisance du budget de fonctionnement (16 %), d'outils pédagogiques (16 %), ils insistent surtout sur la difficulté de travailler en équipe (69 %), le manque de formation des personnels concernés (54 %), et les divergences fréquentes des uns et des autres sur les approches, à la fois éducatives et psychologiques de l'éducation à l'orientation (40 %).

Finalement, 60 % des directeurs de CIO considèrent que les établissements ne sont pas suffisamment incités à mettre en œuvre l'éducation à l'orientation.

– *La volonté des enseignants d'accorder la priorité aux programmes disciplinaires*

Les constats des principaux et proviseurs sont comparables à ceux des directeurs de CIO.

Si 18 % seulement des principaux et 17 % des proviseurs interrogés expliquent la faible implication des enseignants par un manque d'adhésion de leur part à l'éducation à l'orientation, l'obstacle majeur à la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation dans les établissements est, selon 62 % des principaux et 72 % des proviseurs interrogés, la priorité que les enseignants continuent d'accorder aux programmes strictement disciplinaires, et le souci qu'ils ont de les conduire à leur terme.

Ces attitudes s'appuient sur des difficultés d'insertion de l'éducation à l'orientation dans l'emploi du temps (évoquées par 60 % des principaux et 57 % des proviseurs), sans doute, la difficulté qu'ont les enseignants de travailler en équipe sur laquelle insistent (comme l'ont fait 60 % des directeurs de CIO) 49 % des principaux et 40 % des proviseurs (tableau III).

Il n'y aurait donc pas d'opposition de principe, mais la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation se heurterait à d'autres priorités, qu'une incitation plus forte et des aides plus conséquentes permettraient peut-être de dépasser.

Les aides reçues par les établissements sont essentiellement des aides de proximité

– *Les aides fournies au niveau départemental sont nombreuses*

Une structure d'aide à la mise en place de l'éducation à l'orientation auprès des établissements a été constituée dans 28 % des départements et, dans 60 % des cas, un suivi de cette aide est réalisé. 20 % des départements disposent également d'un lieu-ressource consacré à l'éducation à l'orientation et destiné aux CIO et aux établissements scolaires.

Mais, surtout, 91 % des inspecteurs de l'Éducation nationale pour l'information et l'orientation (IEN-IO) déclarent apporter au moins un type d'aide aux établissements. Cette aide consiste avant tout à former les personnels (78 % des IEN-IO) ou à organiser des visites d'entreprises (65 %). Moins fréquemment, les IEN-IO constituent des groupes de travail (40 %), et/ou réalisent des bilans d'actions, produisent des analyses de pratiques, organisent des colloques ou autres stages en entreprise (20 % à 30 %).

– *Mais les aides fournies aux établissements viennent surtout des bassins/districts*

81 % des principaux et 81 % des proviseurs déclarent recevoir plus souvent de l'aide des bassins/districts, alors qu'ils ne sont respectivement que 62 et 61 % à dire en recevoir du département et 40 et 66 % de l'académie. La différence de perception entre l'aide importante apportée par les départements et celle qui parvient aux établissements, provient probablement du fait que, pour chaque type d'aide, les départements ne touchent qu'un nombre restreint des collèges et lycées dont ils ont la charge.

Les bassins/districts aident les établissements à mettre en place des groupes de travail (selon 53 % des principaux et 51 % des proviseurs), à réaliser des bilans d'actions (47 % et 52 %), à analyser des pratiques (42 % et 43 %), à proposer des formations (57 % et 45 %). L'aide à l'organisation de colloques est moins fréquente (13 % des collèges et 15 % des lycées en bénéficient), probablement parce que cette action est plus ponctuelle.

Quoi qu'il en soit, il est rare qu'une aide vienne des niveaux académique ou départemental, sans qu'elle n'ait été relayée sous une forme ou une autre au niveau du bassin/district. En revanche, il est fréquent que les bassins/districts prennent l'initiative d'aider les établissements à mettre en œuvre l'éducation à l'orientation sans aucune participation de la part des niveaux situés en amont.

– *De nombreux cas d'incitations ne sont suivis d'aucune forme d'aide*

Les chefs d'établissement déclarent recevoir plus fréquemment des incitations que des aides de la part du département et/ou de l'académie. A chacun des niveaux (académique, départemental, bassin/district), au collège comme au lycée, environ sept chefs d'établissement sur dix interrogés déclarent avoir été souvent ou occasionnellement incités à mettre en œuvre l'éducation à l'orientation. Mais 47 % des principaux et 38 % des proviseurs qui déclarent recevoir des incitations de l'académie, disent ne recevoir aucune forme d'aide de sa part. Ce constat qui ne se retrouve pas au niveau des bassins/districts dans ces proportions (11 % et 11 %) reste important au niveau des départements, puisqu'il est cité par 35 % des principaux et 34 % des proviseurs. Est-ce à dire que, lorsque les niveaux en amont incitent les chefs d'établissement à mettre plus activement en œuvre une politique d'éducation à l'orientation, ils ne

TABLEAU IV – Les effets de l'éducation à l'orientation sur les élèves

Pour chaque niveau concernant votre établissement, quelles évolutions avez-vous pu constater chez les élèves par suite de la mise en place de l'éducation à l'orientation ? (en %)	Programme formalisé	Collèges				Lycées		
		6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{de}	1 ^{ère}	Term.
Une meilleure connaissance de l'environnement économique et social, et des activités professionnelles	oui	13	18	45	55	24	30	40
	non	8	4	22	35	28	15	28
	Total	12	16	41	52	25	27	38
Une meilleure connaissance des systèmes de formation	oui	9	7	26	76	51	44	66
	non	7	2	17	57	28	25	45
	Total	9	6	25	73	47	40	62
Une meilleure connaissance de soi	oui	26	33	36	40	44	18	17
	non	24	22	22	24	21	2	4
	Total	26	32	34	38	41	16	14
Une représentation plus positive de soi	oui	11	17	20	28	32	14	14
	non	7	9	17	28	30	8	6
	Total	11	16	20	27	30	12	12

T : (Total) nombre total de chefs d'établissement (329 principaux et 277 proviseurs).

O : (Oui) chefs d'établissement ayant déclaré avoir formalisé un programme d'éducation à l'orientation au sein du projet d'établissement.

N : (Non) autres chefs d'établissement.

Lecture : dans 12 % des collèges, depuis la mise en place de l'éducation à l'orientation, les élèves de sixième ont une meilleure connaissance de l'environnement économique et social. Lorsque les collèges ont formalisé un programme, ce taux passe à 13 %, et lorsque cela n'est pas le cas, ce taux passe à 8 %.

leur en donnent pas, en même temps, les moyens ?

LES INITIATIVES PORTENT NÉANMOINS LEURS FRUITS

Les actions entreprises ont des effets positifs

Qu'elles proviennent des académies, départements ou bassins/districts lorsqu'ils aident les établissements, ou des établissements eux-mêmes lorsqu'ils s'impliquent dans cette activité, les actions en faveur de l'éducation à l'orientation ont des effets perceptibles.

– *La très grande majorité des chefs d'établissement déclarent avoir constaté des effets positifs*

Sur les élèves. Principaux et proviseurs soulignent que les élèves auraient notamment acquis, depuis la mise en place de l'éducation à l'orientation, une meilleure connaissance des systèmes de formation (objectif le plus « traditionnel »), surtout réalisée au niveau des piliers d'orientation que sont la troisième (dans 73 % des collèges) et la classe terminale (dans 62 % des lycées), et de l'environnement économique et social. La connaissance que les élèves ont d'eux-mêmes paraît aussi avoir été améliorée de façon notable compte tenu du caractère spécifique de cet objectif, et ce d'après les déclarations des enseignants, de plus en plus de la sixième (26 % des collèges) à la seconde (dans 41 % des lycées).

Dans 20 % à 30 % des établissements, l'éducation à l'orientation semble aussi avoir permis aux élèves d'améliorer leur représentation d'eux-mêmes, notamment en quatrième, troisième et seconde.

Sur les conditions d'orientation. Le dialogue avec les familles se trouverait également facilité dans la plupart des collèges et lycées, ce qui permettrait aux élèves et à leur famille d'exprimer des vœux d'orientation plus réalistes et mieux adaptés aux possibilités qui leur sont offertes. Principaux et proviseurs ont pu voir le déroulement des conseils de classe et la prise de décision d'orientation facilités dans la plupart des établissements par la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation.

On peut même constater que les écarts entre les demandes d'orientation des familles et les propositions des conseils de classe, tout comme les demandes d'appel par rapport aux décisions d'orientation, diminuent. C'est ainsi que la moitié des proviseurs interrogés évoquent la diminution des écarts entre les demandes des familles et les décisions des conseils en seconde.

– *Les résultats sont d'autant plus positifs que les établissements sont aidés et qu'ils formalisent un programme pour l'éducation à l'orientation*

C'est surtout l'implication des établissements eux-mêmes qui a le plus d'effet à la fois sur la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation, les acquis des élèves au regard des trois objectifs qui lui sont assignés et sur les conditions d'orientation.

Formaliser un programme pour l'éducation à l'orientation au sein du projet

d'établissement est bien le signe de la volonté d'accorder une priorité à ce domaine. Dans huit établissements sur dix qui sont dans ce cas, l'implication – plus grande qu'ailleurs – se traduit par un pilotage plus précis (ils déterminent plus souvent des objectifs à atteindre, sont plus fréquemment soucieux de la progression de leurs actions, effectuent des bilans et utilisent les indicateurs de pilotage également plus souvent...), davantage de moyens (des heures de vie de classe, des réunions...).

Ces établissements ont, en particulier, de meilleurs résultats que les autres au regard des trois objectifs officiels assignés à l'éducation à l'orientation. À presque tous les niveaux, leurs élèves acquièrent beaucoup plus souvent une meilleure connaissance de l'environnement économique et social et des systèmes de formation (10 à 20 points de différence environ selon les niveaux). Quant à l'objectif d'une meilleure connaissance de soi, si les différences ne sont pas significatives au collège, il est plus souvent atteint au lycée par les établissements ayant formalisé un programme, surtout en première (18 % contre 2 %) et terminale (17 % contre 4 %) (tableau IV). Ainsi, formaliser un tel programme semble avoir conduit à s'interroger sur ce nouvel objectif de l'éducation à l'orientation, à le choisir parfois comme objectif prioritaire, et finalement, à l'atteindre.

Dans ces mêmes établissements, le dialogue avec les familles a été beaucoup plus souvent amélioré qu'ailleurs surtout en seconde (86 % contre 63 %). Les chefs d'établissement qui ont formalisé un programme relatif à

TABLEAU V – Les effets de l'éducation à l'orientation sur les orientations effectives

Depuis la mise en place de l'éducation à l'orientation dans votre établissement :	Les écarts entre les demandes d'orientation des familles et les propositions des conseils de classe ont diminué											
	6 ^{ème}			4 ^{ème}			3 ^{ème}			2 ^{nde}		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Programme formalisé	31	22		32	28		54	41		56	29	
Incitation	33	25	30	35	27	32	60	41	52	56	43	50
Aide	35	18		38	18		57	40		55	40	
	Les demandes d'appel des familles par rapport aux décisions d'orientation ont diminué											
	6 ^{ème}			4 ^{ème}			3 ^{ème}			2 ^{nde}		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Programme formalisé	42	25		42	30		54	44		55	47	
Incitation	45	38	42	43	40	42	59	46	54	56	49	52
Aide	48	28		47	29		60	39		59	39	

Base : 329 principaux et 277 proviseurs.

Lecture : en sixième, les écarts entre les demandes d'orientation des familles et les propositions des conseils de classe ont diminué dans 30 % des collèges. Ce taux passe à 33 % pour les collèges souvent incités et à 25 % pour ceux qui ne l'ont pas été souvent.

l'éducation à l'orientation sont également plus nombreux que les autres à déclarer que les conseils de classe se déroulent mieux qu'auparavant (environ 20 points d'écart à chaque niveau), et que la prise de décision d'orientation est facilitée. Il en va de même pour les écarts entre les demandes d'orientation des familles et les propositions des conseils de classe qui ont plus souvent diminué, surtout en seconde, dans les établissements qui ont formalisé un programme (56 %) ou reçu une incitation (56 %) que dans les autres (respectivement 29 % et 43 %). Les mêmes constats sont faits pour les demandes d'appel quand les vœux d'orientation n'ont pas été satisfaits (tableau V).

Les moyens à mettre en œuvre pour développer l'éducation à l'orientation

– *Les attentes d'une politique d'aide plus globale*

Il ressort de l'analyse qu'une politique d'aide provenant, plus fréquemment des niveaux académique, départemental voire national, permettrait peut-être d'étendre les améliorations déjà constatées grâce aux aides actuellement fournies.

La difficulté à mettre en œuvre une politique globale d'éducation à l'orientation dans les établissements étant l'un des freins les plus cités par les directeurs de CIO et les chefs d'établissement, c'est sans

doute pour former au travail en équipe, aux différentes approches à adopter en éducation à l'orientation, à l'évaluation formative, que l'aide serait la plus nécessaire voire la plus efficace.

– *Les souhaits d'une politique d'incitation à l'orientation mieux ciblée*

Bien que 93 % des principaux et 89 % des proviseurs interrogés disent être incités à mettre en œuvre l'éducation à l'orientation, que la moitié d'entre eux (57 % et 56 %) reconnaît même l'être fréquemment et qu'ils soient peu nombreux à souhaiter l'être davantage (13 % et 9 %), l'incitation ne suffit pas (on en veut pour preuve qu'il ne semble pas que ce soit là où l'incitation est la plus forte qu'on trouve l'implication la plus grande).

La formalisation d'un programme pour l'éducation à l'orientation est un préalable indispensable pour garantir implication et efficacité et faire en sorte que les équipes éducatives la considèrent comme essentielle et se donnent les moyens de la mettre en œuvre.

Il semble bien que ce soit dans ce sens que doivent désormais aller les politiques d'incitation à l'éducation à l'orientation.

Jeanne Benhaim, DPD D3

L'éducation à l'orientation à travers les circulaires

L'éducation à l'orientation, telle qu'elle est définie par les circulaires du 31 juillet 1996 pour les collèges et du 1^{er} octobre 1996 pour les lycées, est apparue nécessaire avec le développement de l'individualisation des enseignements et la diversification des parcours réalisés depuis la loi d'orientation du 10 juillet 1989. Ces deux circulaires partent du constat selon lequel « les choix d'orientation des élèves résultent, pour l'essentiel, de l'interaction entre leur représentation d'eux-mêmes, et celle de leur environnement socioprofessionnel ». Or, ces représentations sont souvent « simplifiées, stéréotypées voire erronées », et une simple remise de documentation ne suffit pas à les modifier véritablement.

Cette nouvelle pratique pédagogique se donne donc pour objectif principal d'aider les élèves à améliorer leurs connaissances et leurs représentations :

- de l'environnement économique et social (notamment des grands secteurs d'activités et, pour chacun d'eux, de quelques métiers qui les composent) ;
- des systèmes de formation (notamment du schéma général des voies de formation initiale, à temps plein, par alternance, et continue, ainsi que des principaux diplômes) ;
- d'eux-mêmes (notamment de les rendre capables de s'auto-évaluer en termes de compétences et de connaissances – pas uniquement

scolaires –, ainsi que d'identifier et de hiérarchiser leurs intérêts et aspirations personnelles).

Pour cela, des actions appropriées doivent être développées :

- lors des enseignements, les professeurs doivent faire découvrir à leurs élèves l'impact de leur disciplines dans le monde actuel. Il s'agit de leur faire comprendre le sens des apprentissages dispensés, afin qu'ils puissent les relier progressivement à un projet de formation et d'orientation personnelle ;
- lors de séquences spécifiques, consacrées à la connaissance des métiers et des formations, ainsi qu'à l'exploration des intérêts ;
- et, lors de conseils individualisés pouvant être fournis par chaque membre de l'équipe éducative, notamment le professeur principal dans son rôle d'interlocuteur privilégié auprès des élèves et des parents, et le conseiller d'orientation-psychologue, par sa spécificité.

Enfin, l'éducation à l'orientation, destinée à amener les élèves à construire progressivement leurs premiers choix de formation, est une démarche collective, associant toute la communauté éducative, notamment le chef d'établissement, responsable du programme d'orientation de l'établissement, le professeur principal, les enseignants, le conseiller d'orientation-psychologue, le documentaliste, le conseiller d'éducation et les parents.

